



Mon adhésion annuelle au Sol-Violette



Soliste 2017

C'est mon premier engagement au sein du Sol-Violette

Je renouvelle mon engagement

Mes coordonnées

NOM _____

PRENOM _____

TELEPHONE _____

E-MAIL _____

DATE DE NAISSANCE _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

CARTE ADHERENT.E [SOL-TLSE] _____

Liste de diffusion

Je souhaite recevoir la lettre d'information mensuelle (« *le Billet Doux* »)

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Notre fichier est déclaré à la CNIL sous le n° 1521182v0. En application de la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour cela, veuillez nous contacter à l'adresse e-mail contact@sol-violette.info ou au numéro 07 83 65 72 44.

NB : Deux motions ont été validées lors de l'Assemblée Plénière du 25 septembre 2014

Motion 1 : « Pour ne plus être une monnaie locale et complémentaire **liquide**, nous proposons que le rendu de monnaie en euros, y compris pour les centimes, sur le Sol-Violette ne soit plus possible. »

Motion 2 : « Pour ne plus être une monnaie locale et complémentaire **fongible**, nous proposons que la reconversion de Sols-Violette en euros ne soit plus possible pour les adhérent-e-s solistes auprès des banques partenaires. »



07.83.65.72.44.



contact@sol-violette.info



www.sol-violette.fr

Mon adhésion

Montant libre*

5 € ou Sols-Violette

Cotisation minimale

50 € ou Sols-Violette

Cotisation de soutien

Choix du montant de mon adhésion, entre 5 et 50 €/Sols-Violette** _____

Le Sol-Violette est reconnue association d'intérêt général, si vous êtes imposables vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% sur le montant de votre adhésion.

Je souhaite justifier d'un reçu fiscal

Règlement

Sols-Violette

Espèces

Chèque à l'ordre de « CLAS Sol-Violette » (chèque n° _____)

Adhésion et/ou nantissement automatique

Je renouvelle mon adhésion en début de chaque année – Cotisation annuelle : _____€

Je convertis l'équivalent de _____€ en Sols-Violette chaque mois 2 mois 3 mois

Dans l'un des cas ci-dessus, merci de nous fournir un **RIB avec ce bulletin d'adhésion**.

Un mandat de prélèvement automatique vous sera alors envoyé par le Crédit Coopératif de Toulouse pour finaliser l'opération.

Vous serez ensuite contacté par l'équipe afin de définir avec vous le prestataire chez qui vous souhaitez retirer vos Sols-Violette nantis automatiquement.

A tout moment, vous pourrez modifier/suspendre votre prélèvement automatique par simple demande écrite à l'association Sol-Violette soit par courrier (voir adresse ci-dessous), soit par courriel à contact@sol-violette.info.

* 33% de ce montant sera reversé au Mouvement national SOL (www.sol-reseau.org)

** Le paiement de la cotisation en Sols-Violette n'est possible qu'en cas de renouvellement d'adhésion

Date : _____

Signature :



07.83.65.72.44.



contact@sol-violette.info



www.sol-violette.fr